



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Compagnies

Question écrite n° 3728

Texte de la question

M Paul-Louis Tenaillon attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur la situation très préoccupante du service public de transport aérien sur le territoire national. En effet, les mouvements de grève du personnel d'Air Inter qui se prolongent depuis des mois perturbent considérablement le transport des voyageurs et indirectement le travail de bon nombre d'entreprises amenées à effectuer des trajets quotidiens. Il semble que certaines signatures de contrats aient dû être repoussées voire même annulées en raison de rendez-vous manqués. Il s'interroge donc sur les mesures susceptibles d'être prises dans ce domaine pour assurer un service minimum de qualité et un plus grand respect des horaires, afin de redonner à Air Inter une image de marque digne d'un service public.

Texte de la réponse

Reponse. - A l'issue d'une mission d'information confiée à M Peyrelevade pour essayer de rechercher les conditions d'un accord éventuel dans le conflit qui opposait certains syndicats de personnels navigants et la direction d'Air Inter, le ministre a lancé un appel à la raison le 13 septembre en demandant qu'il soit mis fin aux perturbations du service public et que les négociations soient engagées pour traiter le seul réel problème posé par l'introduction de l'A 320 dans la flotte d'Air Inter, à savoir l'avenir et les garanties de carrière des officiers mécaniciens navigants. Cet appel semble avoir été entendu puisque l'exploitation d'Air Inter a repris très rapidement son rythme normal.

Données clés

Auteur : [M. Tenaillon Paul-Louis](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3728

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2803